

# ATTENTION

Sauf indications contraires figurant dans le descriptif de vos garanties, nos remboursements de frais de santé sont accordés uniquement si la Sécurité sociale a elle-même accordé sa participation.

Ils sont effectués dans la limite des frais engagés et déclarés à la Sécurité sociale et sont conformes aux dispositions du code de la Sécurité sociale relatives aux contrats "responsables".

Ils sont exprimés soit en forfait, soit en pourcentage de la base de remboursement du régime général (part Sécurité sociale incluse).

## SUPPLÉMENT FACULTATIF BTP SANTÉ +

Garanties facultatives en complément des options Base, Bien-être, Quiétude, Vitalité, Privilège, Expert et Excellence\*.  
Selon le niveau de garanties choisi, l'adhérent peut bénéficier uniquement de la garantie Assistance (niveau basique) ou de la garantie Assistance et des prestations supplémentaires (niveaux 1 et 2) :

Niveau basique	Niveau 1	Niveau 2
Garantie Assistance	Garantie Assistance	Garantie Assistance
	+	+
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aide ménagère à domicile.</li> <li>▶ Assistance aux enfants.</li> <li>▶ Transfert des enfants en France métropolitaine.</li> <li>▶ Recherche et réservation en milieu hospitalier.</li> <li>▶ Transfert à l'hôpital et retour au domicile.</li> <li>▶ Assistance aux animaux de compagnie.</li> <li>▶ Assistance aux ascendants et aux enfants.</li> <li>▶ Garde au domicile de l'enfant malade.</li> <li>▶ Aide pédagogique pour l'enfant malade.</li> <li>▶ Service d'informations administratives.</li> <li>▶ Service d'informations administratives et juridiques sur simple appel téléphonique du lundi au samedi, de 7 h à 21 h.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complément sur dépassements d'honoraires hospitaliers (hospitalisation chirurgicale uniquement) : 500 € par hospitalisation.</li> <li>Complément sur chambre particulière en cas d'hospitalisation (90 jours maximum par hospitalisation)<sup>(9)</sup> : 25 € par jour.</li> <li>Lit accompagnant pour hospitalisation d'un adhérent de + de 70 ans (dans la limite de 7 jours par hospitalisation) : 20 € par jour.</li> <li>Allocation maternité : (par naissance ou adoption d'un enfant de moins de 7 ans) : 1 % du plafond annuel de la Sécurité sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complément sur dépassements d'honoraires hospitaliers (hospitalisation chirurgicale uniquement) : 1 500 € par hospitalisation.</li> <li>Complément sur chambre particulière en cas d'hospitalisation (90 jours maximum par hospitalisation)<sup>(9)</sup> : 40 € par jour.</li> <li>Lit accompagnant pour hospitalisation d'un adhérent de + de 70 ans (dans la limite de 7 jours par hospitalisation) : 20 € par jour.</li> <li>Allocation maternité : (par naissance ou adoption d'un enfant de moins de 7 ans) : 1,6 % du plafond annuel de la Sécurité sociale.</li> <li>- Complément au plafond optique annuel par bénéficiaire (inclus dans les options Privilège, Expert et Excellence) 40 € par an.</li> <li>- Allocation obsèques 1 500 € (versée pour toute personne couverte âgée de moins de 65 ans).</li> </ul>

\* La garantie Assistance est intégrée dans l'option Excellence.

(9) En complément des remboursements prévus dans le cadre de l'option souscrite, dans la limite des frais engagés

Si vous êtes hospitalisé, les services d'assistance s'appliquent en cas d'hospitalisation imprévue d'une durée supérieure à deux jours.

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

PRO BTP rassemble les moyens des caisses de retraite et de prévoyance du BTP  
BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale

# Garanties 2010

## BTP SANTÉ

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

SNTP 0101 - V4 - 10/2009

SANTÉ



L'assurance d'un avenir solide

# GARANTIES 2010

	Part Sécurité sociale	Base	Bien-être	Quiétude	Vitalité	Privilège	Expert	Excellence
<b>SOINS-HOSPITALISATION</b>								
Consultations et visites (généralistes, spécialistes)	70 %	100 %	100 %	100 %	175 %	300 %	300 %	400 %
Auxiliaires médicaux, analyses, soins infirmiers	60 %	100 %	100 %	100 %	150 %	300 %	300 %	300 %
Transports	65 %	100 %	100 %	100 %	150 %	300 %	300 %	300 %
Soins externes	60 à 70 %	100 %	100 %	100 %	150 %	300 %	300 %	300 %
Radiologie	70 %	100 %	100 %	100 %	150 %	150 %	300 %	300 %
Actes techniques médicaux	70 %	100 %	100 %	100 %	150 %	150 %	300 %	300 %
Pharmacie	15 % 35 % 65 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Hospitalisation : frais de séjour, honoraires	80 %	100 %	100 %	100 %	175 %	300 %	300 %	400 %
Forfait journalier hospitalier (dès le 1 <sup>er</sup> jour) <sup>(1)</sup>	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chambre particulière (dès le 1 <sup>er</sup> jour) <sup>(2)</sup>	-	Non	Non	35 €/jour	45 €/jour	60 €/jour	75 €/jour	90 €/jour
Lit accompagnant pour les enfants de moins de 12 ans <sup>(2)</sup>	-	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour
Forfait de 18 € pour les actes supérieurs à 91 €	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>OPTIQUE</b>								
<b>Pour adultes :</b>								
- Monture et/ou verres simple foyer <sup>(3) (8)</sup>	65 %	200 %	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 250 €	100 % + 475 €	100 % + 550 €	100 % + 800 €
- Monture et/ou verres progressifs ou multifocaux <sup>(3) (4) (8)</sup>	65 %	200 %	100 % + 150 €	100 % + 250 €	100 % + 350 €	100 % + 550 €	100 % + 650 €	100 % + 1 000 €
<b>Pour enfants :</b>								
- Monture et/ou verres simple foyer <sup>(3) (8)</sup>	65 %	200 %	250 %	Verres : 300 % Monture : 100 % + 80 €	100 % + 225 €	100 % + 250 €	100 % + 300 €	100 % + 400 €
- Monture et/ou verres progressifs ou multifocaux <sup>(3) (4) (8)</sup>	65 %	200 %	250 %		100 % + 350 €	100 % + 550 €	100 % + 650 €	100 % + 700 €
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale <sup>(5)</sup>	65 %	200 %	250 %	100 % + 100 €	100 % + 150 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €	100 % + 250 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale <sup>(5)</sup>	-	-	-	80 €	125 €	150 €	175 €	250 €
<b>DENTAIRE - AUTRES PROTHÈSES- DIVERS</b>								
Soins dentaires	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	300 %	300 %
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	70 %	175 %	250 %	350 %	500 %	550 %	600 %	650 %
Orthodontie	100 %	175 %	200 %	200 %	250 %	250 %	400 %	400 %
Implants dentaires <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	400 €	450 €	500 €
Prothèses auditives	65 %	175 %	250 %	350 %	500 %	550 %	600 %	750 %
Appareillages orthopédiques et autres prothèses	65 %	175 %	250 %	350 %	500 %	550 %	600 %	750 %
Ostéopathie <sup>(7)</sup>	-	-	-	-	2 x 30 €	3 x 30 €	4 x 40 €	5 x 40 €
Cures thermales <sup>(8)</sup>	65 %	100 %	100 % + 187,50 €	100 % + 187,50 €	100 % + 187,50 €	100 % + 322,50 €	100 % + 322,50 €	100 % + 322,50 €
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b>	-	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

(1) Non limité en nombre.

(2) Limité à 90 jours par hospitalisation.

(3) Montant en € : forfait annuel, par personne, pour la part excédant le tarif de la Sécurité sociale.

(4) Sous réserve que l'équipement soit pris en charge en tant que tel par la Sécurité sociale.

(5) Remboursement limité à une cure par an et par bénéficiaire.

(6) Forfait annuel par personne.

(7) Forfait en euros et en nombre de consultations par an et par personne.

(8) Les forfaits monture et verres ne sont pas cumulables.